

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Société Anonyme au capital de 22 000 000 €

Siège social : 41 Rue du capitaine GUYNEMER - 92925 LA DEFENSE CEDEX

R.C.S : NANTERRE N° 969 504 133

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2018

Cabinet ESCOFFIER
40 rue Laure Diebold
69009 LYON

Cabinet BOREL et ASSOCIES
Immeuble ODIN- 17 rue Louis Guérin
69626 VILLEURBANNE CEDEX

Membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018

Aux Actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS** relatifs à l'exercice clos le **30 Septembre 2018**, établis en milliers d'euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

- *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) N°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Evaluation des titres de participation**

Risques identifiés

Les titres de participations détenus par votre société sont très significatifs, car ils s'élèvent à 29 930 K€ dans les comptes annuels clos au 30 septembre 2018.

A leur date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition. Le cas échéant, ils sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué en annexe « 1 - Règles et méthodes comptables – paragraphe Immobilisations financières », la valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres, en tenant compte des plus ou moins-values latentes éventuelles des éléments incorporels et corporels, ainsi que des perspectives de résultats de la société concernée.

L'estimation de cette valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Selon les entités concernées, ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques tels que les capitaux propres ou à des éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité.

L'environnement économique dans lequel évoluent certaines filiales, peut entraîner une baisse de leur activité et une dégradation de leurs résultats. Dans ce contexte et du fait des incertitudes liées à la probabilité de réalisations des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que ces valeurs estimées par la direction, sont fondées sur des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés appropriés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont notamment consisté à vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements éventuels opérés au titre des plus ou moins-values latentes, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont notamment consisté, pour les entités concernées, à

- obtenir auprès des directions opérationnelles, les prévisions de flux de trésorerie de leurs activités ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec leurs environnements économiques ;
- apprécier les prévisions retenues en fonction des réalisations passées.

Nous avons contrôlé que la note en annexe « 1 - Règles et méthodes comptables – paragraphe Immobilisations financières », dispensait une information financière appropriée.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents

adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

- ***Désignation des Commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société **FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS** par l'assemblée générale du 31 mars 1994 pour le Cabinet BOREL ET ASSOCIES et pour le Cabinet ESCOFFIER.

Au 30 septembre 2018, le Cabinet BOREL ET ASSOCIES et le Cabinet ESCOFFIER étaient dans la 25^{ème} année de leur mission sans interruption.

Les titres de la société étaient déjà admis aux négociations sur un marché réglementé lors de leurs prises de fonctions.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

• Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

• Rapport au Conseil d'administration

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

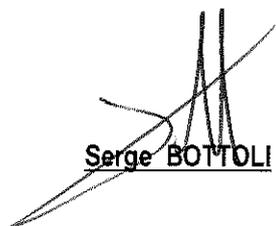
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 Janvier 2019

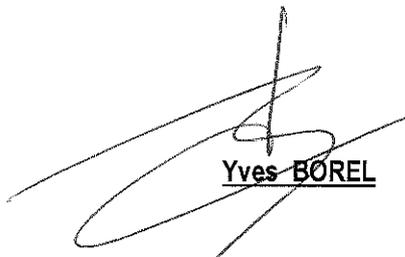
Les Commissaires aux Comptes inscrits

Cabinet ESCOFFIER



Serge BOTTOLI

Cabinet BOREL et ASSOCIES



Yves BOREL

COMPTES ANNUELS DE FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

4.1 : BILAN (en Milliers d'€uros)

ACTIF	Notes	30/09/2018			30/09/2017	30/09/2016
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-	-
Immobilisations financières :						
• Titres de participation	1&10	29 930	-	29 930	29 930	29 930
• Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-
• Autres immobilisations financières	1	3	-	3	3	2
TOTAL I		29 933	-	29 933	29 933	29 932
Stocks et en cours		-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés		-	-	-	-	-
Créances d'exploitation :						
• Créances clients	3 & 4	4	-	4	30	18
• Autres	4	15 241	-	15 241	11 676	11 468
Créances diverses		-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-	-
Disponibilités		18	-	18	7	20
TOTAL II		15 263	-	15 263	11 713	11 506
Charges constatées d'avance	3 & 4	21	-	21	20	20
Charges à répartir		-	-	-	-	-
TOTAL III		21	-	21	20	20
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)		45 217	-	45 217	41 666	41 458

4.1 : BILAN (en Milliers d'€uros)

PASSIF	Notes	Avant répartition		
		30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	2	22 000	22 000	22 000
Primes d'émission		-	-	-
Réserve légale		1 289	1 248	1 169
Réserves réglementées		-	-	-
Autres réserves		-	11 952	11 952
Report à nouveau		13 821	4 108	2 624
Résultat de l'exercice		3 631	817	1 562
Provisions réglementées		-	-	-
TOTAL I		40 741	40 125	39 307
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs		-	-	-
Avances conditionnées		-	-	-
TOTAL II		-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		-	-	-
Provisions pour charges		-	-	-
TOTAL III		-	-	-
DETTES				
Dettes financières :				
• Emprunts/dettes établissements de crédit	4	-	601	1 205
• Emprunts/dettes financières divers		-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-	-
Dettes d'exploitation :				
• Fournisseurs	3 & 4	95	131	105
• Dettes fiscales et sociales	3 & 4	3	2	3
• Autres	4	4 378	807	838
Dettes sur immobilisations		-	-	-
TOTAL IV		4 476	1 541	2 151
Produits constatés d'avance		-	-	-
TOTAL V		-	-	-
TOTAL DU PASSIF (I + II +III +IV+V)		45 217	41 666	41 458

4.2 : COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Ventes de marchandises		-	-	-
Production vendue - Biens et services		-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		-	-	-
Production stockée		-	-	-
Subventions d'exploitation		-	-	-
Reprises s/provisions et transferts de charges		-	-	-
Autres produits		-	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		-	-	-
Achats de marchandises		-	-	-
Variation de stock		-	-	-
Autres approvisionnements		-	-	-
Variation de stock		-	-	-
Autres achats externes		284	188	190
Impôts, taxes et assimilés		55	38	48
Charges de personnel :				
• Salaires et traitements		-	-	-
• Charges sociales		-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
• Dotations aux amortissements s/immob.		-	-	-
• Dotations aux dépréciations s/immob.		-	-	-
• Dotations aux dépréciations s/actif circulant		-	-	-
Dotations aux provisions		-	-	-
Autres charges		1	1	6
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		340	227	244
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-340	-227	-244

4.2 : COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en Milliers d'€uros)

	Notes	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Produits de participation		4 500	2 000	2 500
Revenus de valeurs mobilières		-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés		144	154	84
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-	-
Différences de change		-	-	-
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement		-	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	5	4 644	2 154	2 584
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-	-
Intérêts et charges assimilés		58	65	75
Différences de change		-	-	-
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement		-	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	5	58	65	75
RÉSULTAT FINANCIER	5	4 586	2 089	2 509
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		4 246	1 862	2 265
Produits sur opérations de gestion		-	-	2
Produits sur opérations en capital		-	-	-
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6	-	-	2
Charges sur opérations de gestion		-	-	-
Charges sur opérations en capital		615	1 045	705
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6	615	1 045	705
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6	-615	-1 045	-703
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	7	-	-	-
RÉSULTAT NET		3 631	817	1 562

4.3 : ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

• Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque les résultats des sociétés concernées le justifient et en particulier lorsque la valeur des titres devient supérieure à la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent. Elles ne sont constituées que lorsque la société a atteint la phase d'exploitation normale et/ou lorsque l'écart avec le plan de développement prévisionnel est significatif.

• Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- a) des impôts à payer sur certains montants inclus dans la situation nette qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à taux réduit ;
- b) des impôts à payer ou payés d'avance relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents.

• Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler.

2. Notes explicatives sur les états financiers

Note 1 - Immobilisations financières

(en Milliers d'€uros)	30/09/2017	Augment.	Dimin.	30/09/2018
Titres de participation	29 930	-	-	29 930
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3	-	-	3
VALEUR BRUTE	29 933	-	-	29 933
Dépréciations cumulées	-	-	-	-
VALEUR NETTE	29 933	-	-	29 933

Note 2 - Capital social

Le capital social au 30 septembre 2018 s'élève à 22 000 000 €. Il est divisé en 2 169 232 actions émises au pair.

Note 3 - Produits à recevoir, charges à payer et comptes de régularisation

(en Milliers d'€uros)	Factures à recevoir	Factures à établir	Charges constatées d'avance	État, charges à payer	Intérêts courus bancaires
Honoraires	70	-	18	-	-
Publications, annonces et insertions	9	-	3	-	-
Frais bancaires	2	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	3	-
Intérêts courus	-	-	-	-	-
TOTAL	81	-	21	3	-

Note 4 - Échéances des créances et des dettes

État des créances (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, dépôts et cautions	3	-	3
Autres immobilisations financières	-	-	-
Autres créances clients	4	4	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	2	2	-
Autres créances	15 239	15 239	-
Charges constatées d'avance	21	21	-
TOTAL GÉNÉRAL	15 269	15 266	3
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

État des dettes (en Milliers d'€uros)	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts à plus d'un 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	95	95	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	3	3	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	4 378	4 378	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 476	4 476	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	600	-	-	-

Note 5 - Résultat financier

Le résultat financier (+ 4 586 K€) enregistre des charges liées à l'endettement, des produits de placements de trésorerie, ainsi que des dividendes de filiales pour un montant de 4 500 K€.

Note 6 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 615 K€ correspondant aux abandons de créances faits au profit de VEOPRINT et FIDUCIAL OFFICE STORES.

Note 7 - Intégration fiscale

La société FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS bénéficie du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt ou le cas échéant l'économie d'impôt (déficits fiscaux reportables, ...) résultant de ce régime incombe à la société tête de Groupe d'intégration.

Aucun impôt ne figure donc dans les états financiers au 30/09/2018.

Note 8 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

(en Milliers d'€uros)	Montants concernant les entreprises liées
Titres de participations	29 930
Autres immobilisations financières	3
Créances clients	5
Autres créances	15 225
Dettes fournisseurs	12
Autres dettes	4 378
Produits de participations	4 500
Charges financières	48
Intérêts et produits assimilés	144

Note 9 - Engagements financiers

(en Milliers d'€uros)	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Avals, cautions	-	-	-
Frais financiers sur emprunts garantis	-	11	20
TOTAL	-	11	20
<i>(*) dont entreprises liées</i>	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS (*)			
Cautions	-	600	1 200
Autres	7 427	6 814	5 769
TOTAL	7 427	7 414	6 969
<i>(*) dont entreprises liées</i>	7 427	7 414	6 969

Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Emprunts garantis par des sûretés réelles	-	600	1 200

Note 10 - Renseignements concernant les filiales et participations (en €uros)

Sociétés détenues	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	Valeur nette comptable	Résultat exercice	C.A. H.T. exercice
1) Filiales à plus de 50 %						
FIDUCIAL BUREAUTIQUE	20 000 000	60 153 524	100%	23 383 630	3 194 804	172 760 807
FIDUCIAL OFFICE STORES	100 000	288 013	100%	96 609	6 577	1 622 758
VEOPRINT	63 510	62 160	100%	6 450 000	14 223	7 503 428